

ASAC-FAPES

FAPES Diffusion, cabinet de courtage de l'association d'épargnants Asac, annonce **les taux de participation aux bénéfices nets 2022 des fonds en euros des contrats d'assurance vie multisupport assurés par Generali Vie** :

• Epargne Retraite MultiGestion (contrat fermé à la souscription)

Fonds cantonné en euros Y : 2,02 %¹ net en 2022 (1,40% net en 2021).

• ERMG Evolution (Epargne Retraite MultiGestion Evolution)

Fonds en euros Y : 2,02 %² net en 2022 (1,40% net en 2021).

La grille des rendements du fonds Y pour les adhérents hors transfert loi pacte³ est la suivante :

<u>% d'unités de compte (UC)</u>	<u>Taux de participation aux bénéfices nets 2022</u>
<30%	1,78%
≥ à 30%	2,13%
≥ à 40%	2,33 %
≥ à 50%	2,43%
≥ à 60%	2,53%

Fonds en euros France 2 : 2,20 %⁴ net en 2022 (1,36% net en 2021 - fonds en euros fermé à la souscription).

• Solid'R Vie

Fonds en euros Eurossima : 1,35 %⁵ net en 2022 (0,80 % net en 2021).

Fonds en euros Netissima : de 1,53% à 3,06%⁶ en 2022 selon la part investie en unités de compte (1,24% à 1,90% net en 2021).

¹ Taux de participation attribué par, entreprise régie par le Code des assureurs, sur le fonds en euros désigné **au titre de l'année 2022**, nets de frais de gestion de 0.36% et hors prélèvements fiscaux et sociaux, sous réserve de présence d'un capital sur ce fonds au 31/12/2022 selon les modalités précisées dans la Note d'information valant Conditions générales.

² Taux de participation attribué par l'assureur Generali sur le fonds en euros désigné au titre de l'année 2022, nets de frais de gestion 0.36% et hors prélèvements fiscaux et sociaux, pour un investissement en support en unités de compte au moins égal à 50%. Le taux de participation aux bénéfices est attribué selon les modalités précisées dans la Note d'information valant Conditions Générales.

³ Taux de participation attribués par l'assureur Generali sur le fonds en euros désigné au titre de l'année 2022, **nets de frais de gestion 0.60%** et hors prélèvements fiscaux et sociaux, variable selon la part investie en support en unités de compte. Le taux de participation aux bénéfices est attribué selon les modalités précisées dans la Note d'information valant Conditions Générales.

⁴ Taux de participation attribué **par l'assureur Generali Vie** sur le fonds en euros désigné **au titre de l'année 2022** nets de frais de gestion de 0.60% et hors prélèvements fiscaux et sociaux, sous réserve de présence d'un capital sur ce fonds au 31/12/2022.

⁵ Taux de participation attribué par **l'assureur Generali Vie** sur le fonds en euros désigné **au titre de l'année 2022**, nets de frais de gestion de 0.60% et hors prélèvements fiscaux et sociaux, sous réserve de présence d'un capital sur ce fonds au 31/12/2022.

⁶ Taux de participation attribué sur le fonds en euros désigné au titre de l'année 2022 pour les adhérents ayant investi une part de 60% sur les supports en unités de compte, nets de frais de gestion de 0.75% et hors prélèvements fiscaux et sociaux, sous réserve de présence d'un capital sur ce fonds au 31/12/2022. Ce taux de participation est réduit pour les adhérents ayant désinvesti leur part en unités de compte.

La grille de rendements 2022 du fonds en euros Netissima est la suivante :

<u>% d'unités de compte (UC)</u>	<u>Taux de participation aux bénéfices nets 2022</u>
≥ à 20%	1,53 %
≥ à 30%	1,99 %
≥ à 40%	2,30 %
≥ à 50%	2,60 %
≥ à 60%	3,06 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

A propos d'ASAC-FAPES

ASAC-FAPES est la marque sous laquelle communique le cabinet de courtage FAPES Diffusion qui diffuse auprès d'adhérents des contrats d'assurance vie et de prévoyance souscrits par les associations d'épargnants membres de la Fédération Fapes.

FAPES Diffusion a été créée en 1999 par la Fédération **Fapes** pour ses associations membres (Asac, Audience, Appeir, Tégo).

Le cabinet est partenaire d'assureurs de renom (Allianz, Generali, Spirica, CNP Assurances, Mutuaide, MGPS) et compte aujourd'hui plus de 100 000 adhérents.

La Fédération Fapes et ses associations sont engagées dans la création de solidarités financières familiales, et leur cabinet de courtage bénéficie d'une expertise reconnue depuis de nombreuses années. Ces entités sont animées par une vision commune éthique et solidaire, œuvrent en toute transparence et assurent un accompagnement à tous leurs adhérents-épargnants.

Le cabinet de courtage FAPES Diffusion se situe et reçoit sur rendez-vous au 31, rue des Colonnes du Trône à Paris dans le 12^{ème} arrondissement. Tél. 01 44 67 25 00 – Fax 01 43 42 54 46 - www.asac-fapes.fr.

Contact presse ASAC-FAPES :

Laura Teboulle Vassen - LTV COMMUNICATION

+ 33 7 86 71 71 36, laurateboulle@ltvcommunication.com

Thomas Delannoy

+33 1 44 67 25 03, thomas.delannoy@asac-fapes.fr